



Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 09 juillet 2024, à 19h30, exceptionnellement au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Sylvie Laplante

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Samuel Boudreault, maire.
Sont également présent, Monsieur Rémi Carrier, directeur général et greffier-trésorier par intérim et Madame Jeannine Jacques, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance du conseil ouverte. Il est 19h30.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 juin 2024
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois de juin 2024
 - 4.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 275 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2024
 - 4.3 - Résolution d'acceptation - Soumission pour l'émission de billets
 - 4.4 - Demande d'appui - Programme Nouveaux horizons
 - 4.5 - Nomination au poste de directrice générale et greffière trésorière
- 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 - Adoption du Règlement 411-2024 vers. 2024 - RHSPPPP
 - 5.2 - Embauche pompier volontaire
- 6 - VOIRIE MUNICIPALE
 - 6.1 - Fauchage des fossés
- 7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 8 - EAU POTABLE ET EAUX USÉES
- 9 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 10 - GESTION DU TERRITOIRE
- 11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 12 - LOISIRS
 - 12.1 - Autorisation de signature - PARIT - Projet Haltes-vélos



Autorisation de signature - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA)

12.2 - et plein air (PAFIRSPA)

12.3 - Modification de la résolution 3652-06-2024 - Location local service de garde

13 - CORRESPONDANCES

14 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

3671-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 09 juillet 2024 soit accepté.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 11 juin 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

3672-07-2024

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Adoption des comptes du mois de juin 2024

3673-07-2024

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité;

- Que les dépenses, les prélèvements automatiques et les salaires soient autorisés pour un montant total de 104 997.44\$ pour le mois de juin 2024, et que le maire, le directeur général par intérim soient autorisés à signer les paiements.

4.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 275 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage souhaite emprunter par billets, pour un montant total de 275 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
389-2022	275 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 389-2022, la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

3674-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Monsieur Claude Yockell, il est résolu à l'unanimité:

- Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :



- a. Les billets seront datés du 16 juillet 2024;
- b. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
- c. Les billets seront signés par le (la) maire /sse et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- d. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	22 200 \$	
2026.	23 300 \$	
2027.	24 300 \$	
2028.	25 500 \$	
2029.	26 600 \$	(à payer en 2029)
2029.	153 100 \$	(à renouveler)

- Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 389-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire, pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- Que le maire, Monsieur Samuel Boudreault et le directeur général par intérim, Monsieur Rémi Carrier soient autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

4.3 - Résolution d'acceptation - Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 juillet 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juillet 2024
Montant :	275 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 juillet 2024, au montant de 275 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DES JARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

22 200 \$ 4,74000 % 2025
 23 300 \$ 4,74000 % 2026
 24 300 \$ 4,74000 % 2027
 25 500 \$ 4,74000 % 2028
 179 700 \$ 4,74000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,74000 %



2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

22 200 \$ 4,55000 % 2025
23 300 \$ 4,45000 % 2026
24 300 \$ 4,40000 % 2027
25 500 \$ 4,35000 % 2028
179 700 \$ 4,35000 % 2029

Prix : 98,56900 Coût réel : 4,74918 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE est la plus avantageuse;

3675-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 16 juillet 2024 au montant de 275 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 389-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.
- Que le maire, Monsieur Samuel Boudreault et le directeur général par intérim, Monsieur Rémi Carrier soient autorisés à signer la présente entente avec la Caisse Desjardins de la Nouvelle -Beauce.

4.4 - Demande d'appui - Programme Nouveaux horizons

ATTENDU QUE le Club FADOQ est un organisme à but non-lucratif faisant partie de la communauté de St-Patrice-de-Beaurivage;

ATTENDU QUE l'organisme aimerait faire une demande de financement pour l'entretien de leur bâtiment et ameublement;

ATTENDU QU'il est primordial de promouvoir le bénévolat auprès de nos aînés et autres générations;

ATTENDU QU'il faut accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;

EN CONSÉQUENCE,

3676-07-2024

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de financement du Club FADOQ pour le Programme "Nouveaux Horizons".

4.5 - Nomination au poste de directrice générale et greffière trésorière

ATTENDU QU'à la suite du départ de l'ancien directeur général le 13 avril dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un processus de recrutement et qu'une candidature a été retenu;

ATTENDU QUE Madame Annie Frenette possède une expérience municipale à la hauteur de nos attentes;

ATTENDU QUE Madame Annie Frenette entrera en fonction dès le 05 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

3677-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité:

- D'embaucher Madame Annie Frenette au poste de directrice générale et greffière-trésorière pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage;
- De procéder à la signature du contrat d'embauche selon l'entente intervenue entre les deux parties;



5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 - Adoption du Règlement 411-2024 vers. 2024 - RHSPPPP

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toute décision en lien avec ce sujet.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'harmonisation sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Madame Marie-Pierre Fortin à la séance du 11 juin dernier;

ATTENDU QUE le projet de règlement fut adopté par Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Sylvie Laplante à la séance du 11 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

3678-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Richard Breton et appuyé par Madame Andréanne Boulanger, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 411-2024 tel que présenté et d'en faire parvenir une copie à la cour municipale de Laurier Station.

5.2 - Embauche pompier volontaire

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toutes discussions en lien avec la sécurité incendie.

ATTENDU QUE le Service des incendies de Saint-Patrice-de-Beaurivage doit maintenir une équipe d'intervention active afin de répondre aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE le Service des incendies doit assurer le renouvellement de son équipe d'intervention;

ATTENDU QUE les nouveaux pompiers volontaires devront participer aux interventions et aux pratiques inscrites au calendrier du Service des incendies suivant leur embauche;

3679-07-2024

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu l'unanimité d'embaucher Monsieur Samuel Szigetvari comme pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage tel que recommandé par le chef pompier.

6 - VOIRIE MUNICIPALE

6.1 - Fauchage des fossés

ATTENDU QU'à chaque été les fossés doivent être fauchés afin d'améliorer la visibilité aux intersections et d'améliorer la circulation des eaux pluviales;

ATTENDU QUE deux entreprises ont soumis leur propositions;

ATTENDU QUE les équipements de ces deux entreprises ne sont pas les mêmes;

ATTENDU QUE les taux de l'entreprise Débroussaillage Adam Vachon correspondent au budget de la municipalité;

ATTENDU QUE cette entreprise a réalisé les travaux de fauchage l'été dernier de manière très satisfaisante;

PAR CONSÉQUENT,

3680-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Claude Yockell et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité;

- o D'octroyer le contrat de fauchage des fossés à Débroussaillage Adam Vachon au taux horaire de 117,75\$/heure + taxes, avec un ajout de 5\$/heure + taxes pour les secteurs avec branches de gros diamètre;



- o De puiser la dépense au code budgétaire 232 000 526 fauchage des fossés.

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

8 - EAU POTABLE ET EAUX USÉES

9 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

10 - GESTION DU TERRITOIRE

11 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12 - LOISIRS

12.1 - Autorisation de signature - PARIT - Projet Haltes-vélos

ATTENDU QU'une demande de subvention a été fait auprès du ministère du tourisme pour le Projet d'haltes-vélos et a été accordée;

ATTENDU QU'un seul signataire sera désigné auprès des municipalités et le ministère du tourisme pour le projet commun entre les municipalités de Dosquet, St-Agapit, St-Gilles et St-Patrice;

ATTENDU QU'une entente sera rédigée entre les municipalités selon la convention d'aide financière entre le ministre du Tourisme et la Municipalité de Dosquet;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de l'octroi et du versement d'une aide financière par la ministre est d'un montant maximal de 1.08 M\$, en vertu du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), soit acceptée telle que rédigée et que madame Jolyane Houle, directrice générale de la municipalité de Dosquet, soit autorisée à signer l'entente au nom des quatre municipalités impliquées dans le projet: les Municipalité de Dosquet, Saint-Agapit, Saint-Gilles et Saint-Patrice;

3681-07-2024

SUR PROPOSITION de Madame Marie-Pierre Fortin et appuyé par Monsieur Patrick Lefrançois, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale de la municipalité de Dosquet, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Patrice l'entente entre les quatres municipalités impliquées dans le projet : les Municipalité de Dosquet, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Saint-Patrice et le ministère du tourisme.

12.2 - Autorisation de signature - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE suite à la confirmation de la Madame Isabelle Lecours (députée de Lotbinière) concernant le financement pour les jeux d'eau, programme PAFIRSPA - Volet 1;

ATTENDU QUE le projet est financé à 66% par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE Madame Maude Poirier, coordonnatrice aux loisirs et agente de développement est la personne désignée pour rendre le projet à terme et rassembler les documents demandés;

3682-07-2024

SUR PROPOSITION de Monsieur Patrick Lefrançois et appuyé par Monsieur Richard Breton, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Poirier et la direction générale à signer les documents relatifs à ce projet et de transmettre la reddition de compte au ministère de l'éducation.

12.3 - Modification de la résolution 3652-06-2024 - Location local service de garde

ATTENDU QU'une résolution fut adopter le 11 juin dernier concernant le signataire du contrat de location pour le gymnase de l'école La Source;



ATTENDU QUE la direction générale est autorisé à signer les contrats de location RM-02 pour les locaux de l'école La Source;

ATTENDU QUE sur la résolution, celle-ci disait d'ouvrir l'entente de 2022 afin d'inclure le local du service de garde;

ATTENDU QUE l'école La Source s'objecte à inclure le local du service de garde afin de ne pas donner accès à toutes les classes;

3683-07-2024

SUR PROPOSITION de Madame Andréanne Boulanger et appuyé par Madame Marie-Pierre Fortin, il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution 3652-06-2024 et d'abolir l'accès au service de garde.

13 - CORRESPONDANCES

14 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

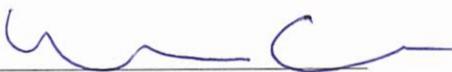
La séance ordinaire du 09 juillet 2024 est fermée à 20 heures 01 minutes.

3684-07-2024

SUR PROPOSITON de Monsieur Richard Breton et adoptée à l'unanimité des conseillers.



Samuel Boudreault, maire



Rémi Carrier
Directeur général par intérim
et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Rémi Carrier, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juillet 2024.



Rémi Carrier
Directeur général par intérim
et greffier-trésorier par intérim

